

432 *Journal Historique sur les*
ces sortes de personnes que les Puissances de
la terre doivent se méfier, selon l'Oracle
Divin, qui les avertit de n'ouvrir leur cœur
qu'à un Conseiller sage & fidele, & de faire
entre mille le choix important d'un si digne
Ministre.

Pour ce qui regarde la declaration de nul-
lité du Traité fait pour les quartiers d'hiver
que les Troupes de V. M. I. ont établis dans
le Duché de Parme; Nous la supplions de ne
pas croire qu'elle se soit faite à dessein de
donner atteinte à ses droits, qu'elle sçait ne
pouvoir s'étendre sur le Domaine de Parme
& de Plaisance; étant assez constant que ce
Duché est depuis trois siècles possédé par le
St. Siege, fondé sur un droit incontestable,
& qu'il étoit de son Domaine long-tems
avant qu'il tombât aux Princes de la Maison
de Farnese, qui jusqu'ici en ont payé à la
Chambre Apostolique un Cens annuel & pu-
blic. Ce fut la raison pour laquelle Leopold
d'auguste & triomphante memoire, Pere de
V. M. I. par ses lettres dattées du 14. de De-
cembre 1691. & adressées à Innocent XII. de
sainte memoire, déclara ouvertement Vassal
du St. Siege le Duc de Parme & de Plaisance,
ce qu'il confirma même depuis par un Decret
solemnel du Conseil Aulique en datte du 27.
Juillet 1697. On pourroit s'étonner que ces
Actes ayent pû se dérober jusqu'ici à la con-
noissance de V. M. I. si l'on n'étoit fondé à
croire qu'on les lui a cachez, afin de l'enga-
ger par là à refuser sa protection aux droits
& privileges de la Sainte Eglise Romaine, &
à donner lieu aux mauvais Théologiens &
Canonistes de joindre aux lettres de V. M. I.
le petit livret en forme de Manifeste, qui
vient